

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision N° CC-DEC-2024-029

Portant signature d'un devis avec la société MILECLAIR pour
l'entretien des locaux administratifs du siège de la Communauté de
communes Terre d'Auge

La Directrice Générale des Services de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-005 du 17 juillet 2020; portant délégation de signature à Madame Christine FRANCOIS, Directrice Générale des Services

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis N° 24070053 avec la société MILECLAIR pour un montant mensuel de 1239.44€ HT, soit 14 873.28€ HT par an pour l'entretien des locaux administratifs de la Communauté de communes Terre d'Auge,

Considérant la nécessité d'entretenir les locaux administratifs du siège de la Communauté de communes Terre d'Auge,

DECIDE

De signer un devis avec la société MILECLAIR pour un montant mensuel de 1239.44€ HT pour l'entretien des locaux administratifs de la Communauté de communes Terre d'Auge

De signer tout autre document s'y afférant ainsi que les avenants

Fait à Pont l'Evêque, le 23 juillet 2024

Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication dématérialisée mise en ligne le ~~24/07/2024~~

La Directrice Générale des Services
par délégation
Mme Christine FRANCOIS

Christine FRANCOIS
Le 23/07/2024 à 17h16

Christine FRANÇOIS
Directrice Générale des Services
par délégation



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions le 24/07/2024